



**SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES  
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015 A 16 HEURES 00  
SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE DE CREYS-MEPIEU  
(Sur convocation du 28 janvier 2015)**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de délégués : 8  
En exercice : 8  
Présents : 7  
Absents excusés : 1

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr Michel HANNI, Mr Guillaume BONNARD, Mr Jean-François DUBOIS, Mr Claude BOUVIER, Mr Patrice PACAUD, Mr Olivier BONNARD, Mr Raymond BERNET.

**ABSENT EXCUSE:** Mr Rubens LUCIANI a donné pouvoir à Mr Michel HANNI.

Mr le Président ouvre la séance à 16h00 :

➤ **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVU A LA CONVOCATION.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

➤ **ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014**

L'assemblée adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

**I. Finances syndicales**

Mr le Président souhaite engager une discussion sur les orientations générales du budget et sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat. Il précise que ce débat n'a pas de caractère décisionnel et que les chiffres 2014 ne sont pas définitifs (ils sont en attente de validation par le percepteur).

**1/ Section de fonctionnement**

Résultats 2014

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses mandatées	395 937,99
Recettes mandatées	373 058,66
Résultats de l'exercice 2014	-22 879,33
Excédent antérieur reporté	21 943,05
<b>RESULTATS DE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>	<b>-936,28</b>

Rétrospective 2008-2014

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses	223 356	298 164	366 763	377 020	401 781	406 665	395 938
Recettes	201 991	321 605	408 440	372 838	411 923	378 896	373 059
Résultat année	-21 365	23 441	41 677	-4 183	10 142	-27 769	-22 879
Report n-1	0	-21 365	2 076	43 753	39 570	49 712	21 943
Résultat cumulé	-21 365	2 076	43 753	39 570	49 712	21 943	-936

Depuis deux années consécutives, le budget de fonctionnement laisse apparaître un déficit de plus de 20 000 €. Le déficit était comblé par l'excédent antérieur reporté, ce qui n'est plus le cas à partir de 2014.

Perspective 2015

Dépenses prévisionnelles 2015

Branchements	11 000
Contrat véolia	200 000
Frais marché	10 000
Personnel et élus	22 500
Frais divers	11 500
Emprunt	5 200
Amortissements	182 000
Déficit antérieur	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>443 200</b>

Recettes prévisionnelles 2015

Forfait+PFAC	42 000
Redevance ANC	1 000
Rôles	224 000
CCPC	56 500
Agence de l'eau	14 000
Amortissements	50 700
<b>TOTAL</b>	<b>388 200</b>

Le budget prévisionnel 2015 présente un déséquilibre de 55 000 € qu'il faut combler. Ce déséquilibre va devenir structurel compte-tenu de la dégressivité de l'aide apportée par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et de l'augmentation du montant des amortissements.

Plusieurs solutions sont envisagées :

- L'introduction d'une subvention de fonctionnement des communes
- L'augmentation des tarifs
- La modification des compétences.

Mr le Président précise que l'augmentation des tarifs votés en juin 2014 ne permettra pas une augmentation des recettes pour le BP 2015.

Il est donc proposé pour l'année 2015, le versement d'une subvention d'équilibre de la part des communes membres, calculée proportionnellement au nombre de m<sup>3</sup> vendus en 2013/2014.

Parallèlement, les tarifs devront être augmentés d'une manière substantielle avec un lissage sur 4 ans pour retrouver un équilibre. Une hausse d'environ 10 centimes/an pourra être envisagée.

Un courrier sera envoyé rapidement à chaque commune avec le montant de la subvention demandée.

## 2/ Section d'investissement

Dépenses mandatées	279 679,59
Recettes mandatées	217 290,75
Résultats de l'exercice 2014	-62 388,84
Excédent antérieur reporté	440 440,34
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>378 051,50</b>
Restes à réaliser en dépenses	-49 000,00
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT CORRIGE</b>	<b>329 051,50</b>

### Amortissements des travaux et des subventions

Voir annexe 1

Le tableau présenté laisse apparaître un coût mutualisé net de 111 € par maison raccordée et par an. Ce chiffre est à rapprocher du coût d'un assainissement autonome qui est de l'ordre de 300 € par an. Nous sommes donc globalement dans le cadre de notre mission qui justifie l'investissement dans du collectif en permettant une économie à l'utilisateur.

### Rétrospective 2008-2014 des travaux d'investissement

Voir tableau en annexe 2

Mr le Président demande à ce que le calcul de la participation des communes aux travaux soit revu car le tableau montre que sur la globalité des travaux, la part de 50% des communes n'est pas atteinte.

De plus, pour les opérations qui s'échelonnent sur plusieurs années, il est demandé d'instaurer un système de participation en plusieurs versements. Actuellement la part des communes est versée en fin d'opération, ce qui crée un décalage au niveau des budgets et risque de poser au syndicat des problèmes de trésorerie quand les travaux s'enchaînent.

### Bilan des travaux en cours

Voir Tableau annexe 3

Il faut rajouter aux projets en cours sur 2014 :

- L'extension du réseau Arandon centre,
- L'étude de faisabilité pour la liaison Passins-Fouillouse,
- La réhabilitation de la lagune de Creys village.

Mr le Président rappelle qu'il faut garder à l'esprit les incidences que ces investissements ont sur la part des amortissements dans le budget de fonctionnement.

## **II. Mise en place d'un suivi de gestion technico-économique par système d'assainissement**

Mr le Président présente rapidement le projet d'outil de suivi par système d'assainissement qu'il a mis en place. Il rappelle qu'il est à la disposition des délégués les lundi et jeudi pour en parler plus précisément.

Une fiche descriptive est remplie pour chaque système avec des paramètres de suivi définis. Les fiches seront mise à jour à chaque intervention sur le système permettant d'avoir une vision globale par système et de pouvoir faire des comparaisons.

Cet outil sera un « observatoire » et un outil d'aide à la décision pour prioriser les interventions et les travaux.

### **III. Lagunes de Passins Village et Crevières**

Mr le Président laisse la parole à Mr Patrice PACAUD, délégué de la commune de Passins.

Mr PACAUD a réalisé un document de synthèse qu'il distribue à chaque délégué. Il expose la problématique de sa commune en matière d'assainissement : la lagune de Passins village ayant été conçue pour traiter 400 équivalent habitants, est aujourd'hui en surcharge puisqu'elle traite environ 595 EH. Son état de fonctionnement est donc aujourd'hui très insatisfaisant. De plus, cette situation remet en cause l'extension de la commune qui est prévue sur la partie village et inscrite au PLU.

2 Solutions sont envisagées :

#### La création d'une nouvelle lagune

Sur un terrain appartenant à la commune, situé à quelques mètres de la lagune actuelle. Toutefois, les analyses réalisées par le bureau d'étude « Réalités environnement » en octobre 2014 sur la capacité du milieu récepteur, montrent que le rejet potentiel au ruisseau de Crevières (affluent de la Save) est fortement compromis. En effet, le ruisseau présente un mauvais état écologique en amont de la lagune, de ce fait, il semble très peu probable que la police de l'eau délivre une autorisation pour le rejet d'une nouvelle lagune.

#### Le raccordement à la STEP de la Fouillouse :

La STEP de la Fouillouse située au bord du Rhône a été dimensionnée pour recevoir 2800 EH. Actuellement elle en reçoit environ 1 100, ce qui laisse une possibilité pour envisager de recevoir les eaux usées de Passins-village et de Crevières.

### **Intervention de Mr Charbonneau, Service Aménagement et eau du Conseil Général de l'Isère :**

Il présente une analyse des débits traités par la STEP de la Fouillouse en 2014 :

-Capacité maximale de traitement de la STEP : 168 kg DBO/jour  
-Actuellement la moyenne annuelle est de : 38 kg DBO/jour

-Débit maximal : 560m<sup>3</sup> jour  
-Actuellement : 437 m<sup>3</sup>/jour.

Passins apporterait 117m<sup>3</sup> supplémentaire par jour (volume théorique sur réseau séparatif).

L'option de raccordement de Passins (village+Crevières) consomme toute la capacité hydraulique de la station. Cela conditionne d'autres raccordements futurs à la station. Le raccordement de Passins est donc techniquement possible.

Mr le Président présente et commente le tracé qui a été étudié par le bureau Réalités Environnement. L'estimation du bureau d'étude s'élève à 1 000 000 €.

Se pose donc le problème du financement, si aujourd'hui techniquement le projet semble se dessiner comme envisageable, il est nécessaire de lancer un appel d'offre pour faire réaliser une étude complète aboutissant à un chiffrage précis.

Mr le Président présente les financements envisageables:

-la ligne « TDENS » (Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles) destinée à financer des opérations qui contribuent à l'amélioration du milieu naturel.

-La Communauté de Communes du Pays des Couleurs pourrait participer à travers le projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Passins.

-La participation des communes de Passins et Arandon.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de lancer un appel d'offre pour faire réaliser une étude type APS (avant projet sommaire). Un cahier des charges sera rédigé prochainement avec l'appui du Conseil Général de l'Isère.

\* \* \*  
\* \*  
\*

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.